

Les candidats devront adresser en recommandé avec AR leur dossier à l'INSP, DDTCE, Concours voie générale, 1 rue Sainte Marguerite - 67080 Strasbourg Cedex.

Date limite : **18 novembre 2024** (cachet de la poste faisant foi).

*Partie à remplir par le candidat*

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS EXTERNE SPECIAL "DOCTEURS"  
D'ENTRÉE À L'INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC DE 2025  
spécialité : sciences de la matière et de l'ingénieur**

Je soussigné(e)  Mme  M. (1)

NOM DE FAMILLE : (2)(3)

NOM D'USAGE : (3)

Prénoms : (3)

Date de naissance :  /  /

À (commune) :

Département :  Pays :

Adresse : (4)

Code postal :  Ville :

Pays de résidence :

Téléphone fixe :  Tél. portable :

Adresse électronique personnelle :

sollicite l'autorisation de me présenter au concours externe spécial d'entrée à l'INSP et **demande de façon intangible** à subir l'épreuve d'admissibilité au centre de (7) :

- |                                    |   |                                 |
|------------------------------------|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PARIS     | <input type="checkbox"/> STRASBOURG             | <input type="checkbox"/> RENNES |
| <input type="checkbox"/> BORDEAUX  | <input type="checkbox"/> BASSE-TERRE            |                                 |
| <input type="checkbox"/> GRENOBLE  | <input type="checkbox"/> ST DENIS DE LA REUNION |                                 |
| <input type="checkbox"/> MARSEILLE | <input type="checkbox"/> NOUMEA →               |                                 |

si vous optez pour ce centre, vous serez mis en loge la veille de chaque épreuve à partir de 20h, heure locale.

(1) Cocher la case appropriée.

(2) En vertu de la circulaire du 21 février 2012, le nom de jeune fille et le nom patronymique sont remplacés par le nom de famille.

(3) En capitales d'imprimerie ; aligner à gauche (indiquer les accents).

(4) Tout changement d'adresse intervenu après l'envoi de la présente demande doit être signalé par courriel à l'INSP : concours\_voiegenerale@insp.gouv.fr.

**Nationalité (1) :**

Française

Autre nationalité

En cas de naturalisation en cours, indiquez la nationalité concernée et la date de la demande :

## Partie à remplir par le candidat

### Aménagement d'épreuves au titre du handicap :

Les candidats souhaitant bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) doivent transmettre, par courrier au plus tard le 16 décembre 2024 à l'INSP, DDTCE, un certificat médical original délivré par un médecin agréé de l'administration précisant la nature de cet(ces) aménagement(s). Ce certificat médical doit être établi sur le modèle téléchargeable sur le site internet [www.insp.gouv.fr](http://www.insp.gouv.fr) (rubrique concours). **Parallèlement, merci de nous en informer via [concours\\_voiegenerale@insp.gouv.fr](mailto:concours_voiegenerale@insp.gouv.fr) avant la clôture des inscriptions.**

### Études supérieures :

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

Lieu d'obtention du diplôme	Établissement de délivrance	Discipline (a)	Nature du diplôme (b)
Année	Section (c)	Mention	

(a) Droit, économie, sciences, lettres, médecin (b) Licence, master, DEA, diplôme de grandes écoles (c) Exemple, pour les IEP : service public, économie et finances...

## Partie à remplir par le candidat

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR [à dater et signer par le candidat]

Je soussigné(e)

- certifie être en situation régulière au regard du code du service national.
- certifie jouir de l'intégralité de mes droits civiques au regard de la loi française.
- déclare avoir pris connaissance de la note à l'attention des candidats au concours externe spécial d'entrée à l'INSP joint au dossier de demande d'inscription et de tous les éléments du présent dossier.
- déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je me déclare averti(e) que :

- mon dossier de candidature concerne un concours de la voie générale des concours d'entrée à l'INSP et qu'il ne me sera pas possible de participer aux concours de la voie Orient qui se déroulent à la même période,
- mon nom devra obligatoirement être publié en cas d'admissibilité et d'admission,
- toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice de mon éventuelle admission,
- la vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée pendant les épreuves d'admission pour les seuls candidats admissibles. Durant cette période, seuls ceux dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement.

À , le

Signature  
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

PIÈCES DEVANT OBLIGATOIREMENT ÊTRE JOINTES À LA PRÉSENTE DEMANDE
--

- A) La copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport en cours de validité.
- B) La photocopie de votre diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 (article 1<sup>er</sup> du décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018).

*NB : si le diplôme n'a pas encore été établi, une copie de l'attestation de réussite au diplôme peut être provisoirement jointe au dossier.*

- C) Deux enveloppes autocollantes libellées à vos nom et adresse (format 16 x 23 cm) et affranchies au tarif "lettre jusqu'à 100 grammes".
- D) Le cas échéant, un certificat médical original délivré par un médecin agréé de l'administration sollicitant un aménagement d'épreuves au titre d'un handicap. Ce certificat doit être établi sur le modèle téléchargeable sur le site internet [www.insp.gouv.fr](http://www.insp.gouv.fr) (rubrique concours) et adressé par courrier à l'INSP, DDTCE, au plus tard le 16 décembre 2024. **Parallèlement, merci de nous en informer via [concours\\_voiegenerale@insp.gouv.fr](mailto:concours_voiegenerale@insp.gouv.fr) avant la clôture des inscriptions.**

**Tout dossier affranchi postérieurement au 18 novembre 2024 sera rejeté.**